



Angoulême, le 17 mars 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Numéros d'appel d'urgence : c'est pour les urgences !**

-----

Dans le contexte national de l'épidémie de COVID-19, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), le service d'aide médicale urgente (SAMU), et les forces de l'ordre ont pris et continuent de prendre les mesures nécessaires pour préserver la sécurité et la santé de tous.

Pour assurer la permanence opérationnelle et administrative de leurs services, notamment dans la durée, et garantir l'indispensable continuité de service, il est impératif de ne pas saturer les lignes téléphoniques dédiées à la seule gestion des **urgences** :

- le 15 pour le SAMU ;
- le 17 pour les forces de l'ordre ;
- le 18 pour les sapeurs-pompiers ;
- le 112 (numéro d'urgence européen).

Dans ce contexte, la préfète de la Charente appelle au civisme de chacun et invite les charentaises et charentais à ne composer ces numéros que pour une demande d'intervention urgente.

**Pour toutes les questions générales relatives au COVID-19,  
le Gouvernement a mis en place un numéro unique accessible en continu**

**0 800 130 000**

**ainsi qu' un espace en ligne dédié**

**[www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)**